

AVIS PUBLIC
AUX CITOYENS DE LA MRC DE MANICOUAGAN

AVIS PUBLIC est, par les présentes, donné par Lise Fortin, directrice générale et secrétaire-trésorière :

Que conformément à l'article 148 du Code municipal du Québec, le Conseil de la MRC de Manicouagan, au cours d'une séance ordinaire tenue le 15 décembre 2021, a adopté le calendrier ci-dessous relativement à la tenue des séances ordinaires du Conseil de la MRC pour 2022.

- | | |
|--------------|----------------|
| - 19 janvier | - 17 août |
| - 16 février | - 21 septembre |
| - 16 mars | - 19 octobre |
| - 20 avril | - 23 novembre |
| - 18 mai | - 21 décembre |
| - 15 juin | |

Les séances débuteront à 15 h 00, par visioconférence, tel qu'autorisé par l'Arrêté ministériel 2020-029 du 26 avril 2020 concernant les séances des conseils municipaux, et ce, tant qu'il sera recommandé de tenir les séances à distance.

Un nouvel avis sera publié lorsqu'il y aura reprise des séances du conseil en présentiel.

Donné à Baie-Comeau, ce 17^{ième} jour du mois de décembre 2021.

Lise Fortin
Directrice générale et
secrétaire-trésorière